

<https://www.snetap-fsu.fr/Deces-d-un-formateur-forestier-Pour-que-toutes-les-responsabilites-soient.html>



Décès d'un formateur forestier - Pour que toutes les responsabilités soient établies

!

- Nos Actions - Les Communiqués -
Date de mise en ligne : mardi 18 décembre 2018

Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés

Mardi 18 decembre a 12 h devant le TGI du Puy en Velay (43)

Le 22 septembre 2016, notre collègue, Yoan Berodot, formateur forestier au Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole ([CFPPA](#)) de Saugues (43), est décédé du travail, alors qu'il encadrait seul un groupe de sept stagiaires adultes sur un chantier pédagogique de bucheronnage à Chanteuges (43).

Depuis deux ans, cet accident dramatique et les autres accidents graves survenus depuis dans l'Enseignement agricole, démontrent l'extrême dangerosité des activités de bucheronnage et de travaux forestiers. Ce secteur reste le plus accidentogène, avec un taux de fréquence de 130 accidents du travail par millier d'heures travaillées, loin devant le BTP (90 Accidents du Travail/millier d'heures travaillées) et la moyenne du régime général (30 Accidents du Travail/millier d'heures travaillées).

Depuis deux ans, nos deux organisations syndicales, la [CGT](#) Agri et le SNETAP [FSU](#), se sont engagées pour soutenir la famille de notre collègue décédé mais aussi pour empêcher que le débat ne se réduise à la recherche de la seule responsabilité du stagiaire adulte, accusé d'homicide involontaire. Nous ne pouvons pas accepter que soient renvoyés face à face la famille de la victime et ce jeune stagiaire sans que soient interrogées les responsabilités de l'employeur, l'établissement public local de formation professionnelle agricole ([EPLEFPA](#)) de Brioude Bonnefont dont dépend le CFFPA de Saugues, et du donneur d'ordre.

Depuis deux ans, nos deux organisations, par l'intermédiaire de notre avocat Maître Weyl, n'ont eu de cesse de demander des investigations complémentaires afin d'analyser l'organisation des chantiers et les procédures en matière de sécurité dans cet établissement de formation. Et il aura fallu trois renvois (mars et août 2017, et janvier 2018), pour que nous ayons enfin l'espoir de l'ouverture d'une information judiciaire, à laquelle le procureur de la République s'est opposé jusqu'au bout, pour que soient enfin examinés les nombreux éléments démontrant le manquement aux obligations de sécurité incombant à l'employeur.

Aujourd'hui, il n'est plus possible de réduire la responsabilité de cet accident au seul stagiaire qui abattait l'arbre au moment du drame. Si l'issue du jugement devait être celle-ci, elle ferait donc abstraction complète des conditions dans lesquelles notre collègue et ses stagiaires ont été amenés à exercer sur ce chantier. En clair l'administration serait dédouanée de tous les manquements aux obligations de sécurité qui s'imposent pourtant aux établissements.

Depuis de nombreuses années, malgré nos alertes sur les risques spécifiques auxquels sont exposés les enseignants et formateurs forestiers qui encadrent des élèves, étudiants et stagiaires dans l'apprentissage du bucheronnage, le Ministère de l'Agriculture (autorité de tutelle) et les Régions (financeuses des formations et des équipements) n'ont pas mis en œuvre un réel plan d'action pour la prévention des risques professionnels en chantiers pédagogiques.

Depuis deux ans, nous nous battons pour que les [CHSCT](#) puissent jouer pleinement leur rôle, contre les tentatives de l'administration, à tous les niveaux, de les réduire à leur plus simple expression.

Depuis deux ans, les trop rares actions locales de formation mise en œuvre restent insuffisantes. Aussi, face au drame subi par la famille de notre collègue Yoann Berodot, nous restons engagés et déterminés pour que d'autres accidents mortels en situation de formation ne se reproduisent pas.

Aujourd'hui, nos deux organisations syndicales, avec l'appui des organisations CGT et FSU de Haute-Loire et d'Auvergne se réunissent une nouvelle fois devant le tribunal du Puy en Velay pour témoigner de leur soutien à la famille de notre collègue et démontrer par leur présence de la nécessité de la prise en compte réelle de la dangerosité de nos métiers au sein de nos établissements.

Le Puy en Velay le mardi 18 de cembre 2018